

SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques
tél. : 04 91 00 34 22 - 06 20 76 11 87 fax : 04 91 33 55 62 - site : www.snudifo13.org - mail : contact@snudifo13.org

Mail 2010-2011 -1- lundi 30 août 2010

***** **Nominations– Carte Scolaire– Retraites** *****

Bonne rentrée à tous !

Le SNUDI-FO se tient à votre disposition pour tout problème.

**Se syndiquer est le premier des droits, c'est celui qui permet de défendre tous les autres.
Dès la rentrée, syndiquez-vous, re-syndiquez-vous !**

Nominations

Le délégué du personnel du SNUDI-FO est intervenu jusqu'au 20 juillet et depuis le 26 août sur tous les problèmes de mutation des collègues. Un point est fait ce matin, **lundi 30 août**, à l'IA avec les syndicats.
La CAPD a lieu mercredi 8 septembre après le CTPD du samedi 4 septembre.

N'hésitez pas à contacter le syndicat pour tout problème !

Carte scolaire

Samedi 4 septembre 10h : CTP de rentrée

**En fichier joint, l'enquête de rentrée à retourner
au syndicat vendredi 3 septembre au plus tard.**

**La fiche-enquête figure également sur notre site www.snudifo13.org
(pensez à enregistrer votre saisie avant de nous la renvoyer en fichier joint)**

**Nous informer rapidement de la situation (tél-répondeur 04 91 00 34 22/fax 04 91 33 55 62/
contact@snudifo13.org) :**

- **effectifs de rentrée** si vous avez besoin d'une ouverture de classe ou d'une annulation de fermeture,
- **problèmes de nominations** : poste vacant non pourvu ou occupé par un collègue TR, complément de service ou décharge non pourvus ou pourvus 2 fois...
- **problèmes de remplacement** (congé de maternité, maladie)...

Retraites

Tous en grève mardi 7 septembre pour le retrait de la contre-réforme

Manifestation à MARSEILLE à 10h à l'appel de l'intersyndicale départementale.

La manifestation partira du Vieux Port - RDV FO devant l'OM café

Au plan national, la confédération FO n'a pas signé la déclaration intersyndicale nationale dans la mesure où l'exigence de retrait ou d'abandon du projet de loi gouvernemental n'y figure pas, malgré la demande de FO. Pour Force Ouvrière, l'appel à la grève et la participation aux manifestations du 7 septembre se font sur la revendication du retrait pur et simple du texte gouvernemental.

Pas question pour FO de faire accroire que la contre-réforme gouvernementale des retraites serait amendable comme ose l'affirmer en particulier la CFDT qui est favorable à l'allongement de la durée de cotisation et qui préconise d'en finir avec le Code des pensions des fonctionnaires... !

En fichier joint ou sur le site, un dossier pour tout savoir sur le plan gouvernemental et pourquoi il doit être retiré.

URGENT : Envoyez au plus vite à votre IEN votre déclaration d'intention de participer à la grève (modèle en fichier joint). Votre courrier doit être remis à l'IEN le vendredi 3 septembre.

Seuls les personnels chargés de fonctions d'enseignement doivent remplir ce document et l'adresser à leur IEN sous forme papier exclusivement (par courrier ou par fax) 48 heures au plus tard avant l'entrée en grève de l'intéressé. Le délai de déclaration préalable doit nécessairement comprendre un jour ouvré ; pour éviter tout litige, votre courrier doit donc être remis à l'IEN le vendredi 3 septembre ou posté pour arriver au plus tard samedi 4 septembre (attention le courrier n'est parfois pas distribué le samedi matin) ou faxé avant samedi 4 septembre minuit.